



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

DIRH 4

Division des Ressources
Humaines

Gestion des personnels de
direction et d'inspection

Affaire suivie par :
Sandrine VOISINE
Myriam BURGAT
Référence :
DIRH4 SV
Téléphone :
03 80 44 86 86
03.80.44.86.85
Télécopie :
03 80 44 86 41
courriel :
dirh4@ac-dijon.fr

2G rue du général Delaborde
BP 81921
21019 DIJON cedex



Dijon, le 04 février 2020

La rectrice

à

Monsieur le président de l'université de Bourgogne

Mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs
d'académie, directrices et directeurs académiques des
services de l'éducation nationale

Mesdames et messieurs les directeurs des services régionaux

Monsieur le directeur du centre régional de l'ENSAM de Cluny

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et messieurs les chefs de division et de service

Objet : Détachement dans le corps des personnels de direction - année 2020

**Référence : Décret n°2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié portant statut
particulier des corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement
ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale – Note de service
n°2020-012 du 10/01/2020 (BO n°5 du 30/01/2020)**

L'accueil en détachement dans le corps des personnels de direction permet l'exercice de
responsabilités pédagogiques et administratives dans un établissement scolaire au sein
d'une équipe de direction.

La souplesse du dispositif de détachement offre la possibilité d'exercer de nouvelles
fonctions sans nécessairement effectuer un choix professionnel définitif.

Le détachement est prononcé pour une première période de trois ans à l'issue de laquelle
les personnels peuvent solliciter leur intégration ou le renouvellement dans la limite de cinq
ans. Toutefois, en application de l'article 22 du décret n° 85-986 du 16 septembre 1985
modifié, il peut être mis fin au détachement avant le terme fixé soit à la demande de
l'intéressé, soit à la demande de l'administration.

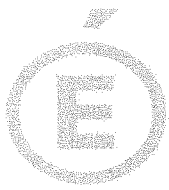
A la rentrée 2020, 25 postes au niveau national sont offerts pour l'accueil en détachement
dans le corps des personnels de direction.

La liste des postes offerts à l'accueil en détachement sera publiée sur le site de la Place de
l'emploi public (PEP) du 30 mars 2020 au 20 avril 2020.

A l'issue de cette publication, les candidats à un accueil en détachement dans le corps
des personnels de direction devront remplir une demande de détachement (annexe D1) et
**transmettre leur dossier de candidature à madame la rectrice – bureau DIRH4 – par la
voie hiérarchique, au plus tard le mercredi 22 avril 2020.**

L'accueil en détachement donnera lieu à un recrutement sur profil directement sur poste.

Tous les personnels sollicitant un détachement seront reçus en entretien individuel par une
commission académique.



Nouvelles conditions requises pour l'accueil en détachement :

Les agents qui demandent à être accueillis dans le corps des personnels de direction par la voie du détachement doivent :

- être fonctionnaires titulaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau dont l'indice brut terminal est au moins égal à la **hors échelle B** et le niveau des missions comparable aux fonctions mentionnées à l'article 2 du décret n°2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié. **Les candidatures des professeurs agrégés sont privilégiées ;**


ou

- relever d'une fonction publique d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen, autre que la France dans les conditions prévues par le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 et justifiant de fonctions équivalentes, au regard de leur nature et de leur niveau, à celles mentionnées à l'article 2 du décret n°2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié.

L'administration centrale adressera à chacun des candidats retenus un courrier informant de leur accueil en détachement dans le corps des personnels de direction et précisant le poste obtenu, le mardi 30 juin 2020.

Je vous remercie de bien vouloir porter ces informations à la connaissance des personnels placés sous votre autorité.

La rectrice,
Pour la rectrice et par délégation,
Le chef de la division des ressources humaines,



Christophe MONNY

P.J. un dossier de candidature